

**Paragraphe 17 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Frais de déplacement pour les titulaires d'un emploi supérieur - Au Québec**

**Nom de la personne : Pierre Julien**

**Fonction de la personne : Président-directeur-général**

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où a eu lieu le déplacement	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
							Montant	Description
Il n'y a aucun frais de déplacement au Québec pour ce titulaire d'un emploi supérieur durant la période de publication.								

**Paragraphe 17 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Frais de déplacement pour les titulaires d'un emploi supérieur - Au Québec**

**Nom de la personne : Nathalie Campeau**

**Fonction de la personne : Vice-présidence de l'administration, du service à la clientèle et de la performance**

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où a eu lieu le déplacement	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
							Montant	Description
Il n'y a aucun frais de déplacement au Québec pour ce titulaire d'un emploi supérieur durant la période de publication.								

**Paragraphe 17 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Frais de déplacement pour les titulaires d'un emploi supérieur - Au Québec**

**Nom de la personne : François Vaillancourt**

**Fonction de la personne : Vice-présidence des acquisitions intersectorielles**

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où a eu lieu le déplacement	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
							Montant	Description
Il n'y a aucun frais de déplacement au Québec pour ce titulaire d'un emploi supérieur durant la période de publication.								

**Paragraphe 17 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Frais de déplacement pour les titulaires d'un emploi supérieur - Au Québec**

**Nom de la personne : Sébastien Gagnon**

**Fonction de la personne : Vice-président des acquisitions spécialisées**

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où a eu lieu le déplacement	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
							Montant	Description
Rencontres avec des établissements de santé et équipe de travail	31 août au 2 septembre 2020	Trois-Rivières	96,26\$					

